

SÉANCE DU MERCREDI 08 JUILLET 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice :
13

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de juillet, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
11

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. Gérard ROY, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. Robert CHASSERY.

Date de la convocation :
01 juillet 2026

Étaient excusés : Messieurs Mickaël CHEVREY et David COLIN.

Secrétaire de séance : M. Gérard ROY.

3.6 Actes de gestion du domaine privé

B2026-11 Renouvellement de l'adhésion et convention de mandat à Gîtes de France Saône-et-Loire

Il est exposé ce qui suit :

La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' est propriétaire du gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse qui est agréé et classé 4 épis selon la charte nationale du label qualité Gîtes de France, avec un contrôle effectué tous les 5 ans.

La Communauté de communes est adhérente à Gîtes de France Saône et Loire depuis l'ouverture du gîte en 2012.

A compter de 2026, le label qualité Gîtes de France Saône et Loire ne permet plus les systèmes de réservation uniquement en direct et rend obligatoire de partager à minima les réservations avec la centrale de réservation de Gîtes de France Saône et Loire.

Il est également possible aux gîtes de groupe adhérents d'être commercialisés directement et exclusivement par le service réservation du relais départemental, ce qui évite une gestion conjointe des plannings en temps réel avec un suivi quotidien par la communauté de communes pour éviter les doublons de réservation. En tant que mandataire, le service réservation Gîtes de France Saône et Loire est alors autorisé à contractualiser directement avec le client moyennant une commission de 8% en réservation directe et de 4% en cas d'apport d'affaire du mandant.

Par délibération n°2025-20 du Bureau communautaire du 12 novembre 2025, une convention de mandat de commercialisation en réservation exclusive a été conclue avec l'Agence de réservation Gîtes de France Saône et Loire pour le gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse pour une durée d'un an, du 9 janvier 2026 au 8 janvier 2027.

Pour ouvrir la réservation de l'hébergement pour la saison 2027 via Gîtes de France, il vous est proposé de procéder dès à présent au renouvellement de l'adhésion et de la convention de mandat de

commercialisation.

VU la délibération n°C2026-59 du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 déléguant au Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté de communes, ou ayant pour objet la perception d'une recette par la communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels pour la communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

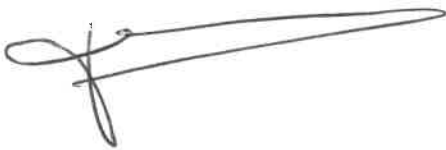
Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DÉCIDE du renouvellement de l'adhésion à Gîtes de France Saône et Loire.

APPROUVE la convention telle qu'annexée à la présente avec l'Agence de réservation Gîtes de France Saône et Loire, dans le cadre d'un mandat de commercialisation en réservation exclusive pour le gîte de groupe « Domaine Plissonnier » à Saint André en Bresse pour la période du 9 janvier 2027 au 8 janvier 2028.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Secrétaire de séance :
Gérald ROY



Date 13/07/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 13/07/2026